

ENCLENCHE TA MOTIVATION,

DÉCLENCH' TA VIE

AVEC LES DISPOSITIFS MIS À TA DISPOSITION



**TU AS ENTRE 17 ET 30 ANS,
LE DÉPARTEMENT ACCOMPAGNE
TA RÉUSSITE !**



@departement974



DÉPARTEMENT
DE LA
Réunion
departement974.fr

Tu souhaites obtenir une bourse d'étude ?
Le Département accompagne les étudiants

INSCRIS-TOI VITE SUR :

»»»»»»»»»» net-bourses.cg974.fr

NETBOURSES

JUSQU'AU
31 OCTOBRE 2018

Pour tout renseignement, un numéro unique :

► N° Vert 0 800 800 596

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

COMMENT FAIRE ?

► Tu viens de réussir ton Bac ou tu es déjà étudiant ? Tu souhaites étudier à La Réunion, en métropole ou au sein de l'UE ?

► Constitue ton dossier de demande d'aides départementales en quelques clics et suis son évolution à tout moment sur ton compte net-bourses.

OÙ ?

► à la Direction de l'éducation, au service des bourses
26, avenue de la Victoire
Saint-Denis
Tél. : 0262 90 32 32

► à l'arrondissement Sud du Département
44, rue Archambaud
97410 Saint-Pierre
Tél. : 0262 96 90 00



Edito



La Réunion est une île de défis pour notre jeunesse, confrontée au chômage, à la pauvreté ou encore au décrochage scolaire.

Cette jeunesse sait, malgré ce contexte, s'illustrer. Elle innove, notamment à travers l'artisanat, l'agriculture ou encore la création d'entreprise. Elle excelle, enregistrant un taux et des notes record aux épreuves du baccalauréat. Elle rayonne au plus haut niveau sportif ou à travers un parcours professionnel prestigieux.

Nos jeunes démontrent au quotidien leur mérite, leur talent, leur capacité à travailler et à réussir. C'est cette capacité de résilience, cette volonté de concrétiser son projet de vie que le Département de La Réunion tient à accompagner à travers sa politique départementale en faveur de la jeunesse réunionnaise.

Qu'il soit en quête de réussite ou, tout simplement, en quête de repères, le Département propose des réponses adaptées aux aspirations de chaque jeune, à travers un panel de dispositifs d'accompagnement.

De la bourse départementale à la création d'entreprise, en passant par une expérience en mobilité, l'aide aux sportifs de haut niveau ou la voie de l'insertion par l'activité, tous les moyens de la collectivité départementale sont mobilisés pour soutenir, pas à pas, les jeunes Réunionnais dans leur projet.

Le présent guide constitue une véritable boîte à outils, au service de cette jeunesse qui veut construire son avenir, et trouver ainsi la voie de la réussite, de l'épanouissement personnel et professionnel, et nous l'espérons, de l'excellence.

Cyrille MELCHIOR
Président du Conseil Départemental

Sommaire



- 4 TAJ : un dispositif sur-mesure pour la réussite des jeunes
- 8 FDAJ : un dispositif pour les jeunes les plus démunis
- 10 Académie des Dalons
- 13 Nouveau Pack Jeunes Citoyens
- 15 Avec le CNARM, votre avenir n'a plus de frontières
- 19 L'arsenal des bourses départementales
- 23 Mobilité zone OI
- 26 Accompagner la sphère du sport de haut niveau
- 29 Chantier d'insertion
- 31 Le SDIS 974 : Devenez Sapeur-pompier volontaire

INSERTION

*Tu as entre 17 et 30 ans ?
Le Département t'accompagne vers TA réussite*

Le TAJ : un dispositif sur-mesure pour la réussite des jeunes

Le Tremplin pour l'Activité des Jeunes (TAJ) est destiné à accompagner le démarrage d'activité des jeunes de moins de 31 ans en difficulté d'insertion professionnelle. Cette aide financière d'un montant maximum de 8 000€ est attribuée aux jeunes entrepreneurs ayant pour projet de créer leur propre emploi.

► A qui s'adresse le TAJ exactement ?

Aux jeunes âgés de 20 à 30 ans à la recherche d'une insertion sociale et/ou professionnelle, sans exclure les personnes de plus de 17 ans par dérogation.

► De quoi s'agit-il en pratique ?

Le TAJ est une aide financière de 8 000€ maximum permettant de couvrir les frais liés à la création d'entreprise ou au démarrage de l'activité. Le TAJ s'inscrit dans une dynamique entrepreneuriale. Le dépôt de la demande doit donc intervenir avant la création d'entreprise.

► Quelle est la procédure de mise en œuvre ?

Le montage et l'instruction du dossier s'effectuent avec un des partenaires tech-



niques du Réseau Points Chances. L'examen de la viabilité économique du projet est analysé par la commission technique.

► Comment s'effectue le versement du TAJ ?

70% à la signature du CAPE (Contrat d'Accompagnement au Projet d'Entreprise) ou sur présentation des justificatifs de démarrage de l'activité et les 30% restants sur appels de fonds du bénéficiaire au fur et à mesure des besoins exprimés et sur présentation de pièces justificatives du démarrage de l'activité.

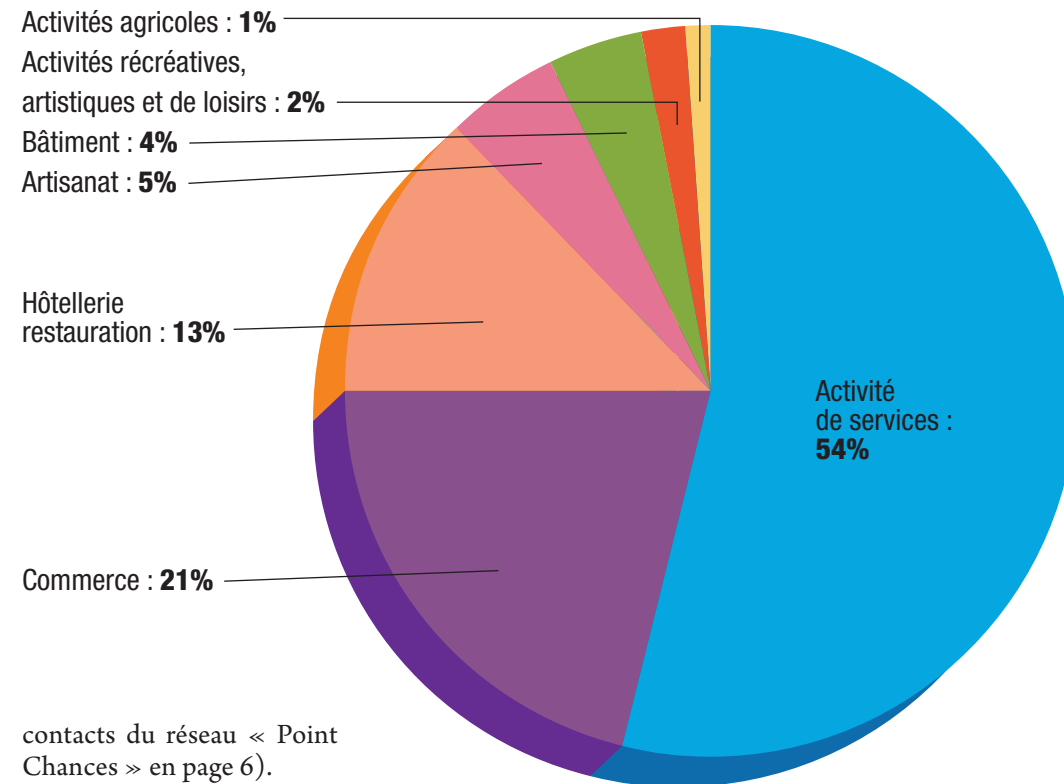
A noter : cette somme est tout à fait cumulable avec les dispositifs PIJ (Projet Initiative Jeune) pour les bénéficiaires du RSA socle.

La montée en puissance du TAJ

Depuis le lancement du dispositif en 2016, le Département a accompagné 495 jeunes porteurs de projets en insertion dans la création de leur propre emploi, en leur accordant une aide moyenne de 7 800€ par projet pour un budget total mobilisé de 3,8 millions d'euros.

Pour la seule année 2017, 284 jeunes entrepreneurs ont pu bénéficier d'une subvention TAJ pour le démarrage de leur entreprise, contre 211 en 2016, soit une progression de 35% pour la deuxième année de mise en œuvre de ce dispositif. Les porteurs de projet bénéficient de l'accompagnement technique des structures du réseau « Point Chances » pour le montage de leurs dossiers de création d'entreprise et de demande d'aide (retrouvez l'ensemble des

Répartition par secteurs d'activités



contacts du réseau « Point Chances » en page 6).

Parité et qualité du dispositif

Les bénéficiaires du TAJ sont âgés en moyenne de 27 ans et 4 mois, et dans leur grande majorité, disposent en plus de la formation adéquate, d'une ou plusieurs expériences professionnelles dans leur domaine d'activité, en tant que salariés. Par ailleurs, le dispositif encourage l'entrepreneuriat féminin puisque les créatrices d'entreprise représentent plus de 46% des bénéficiaires du TAJ, alors qu'elles ne représentent que 30% de l'ensemble des entrepreneurs au niveau national. En 2018, les bénéficiaires du TAJ seront accompagnés pendant deux ans par des organismes agréés par le Département (chambres consulaires, experts-comptables, cabinet de consultants) afin de renforcer leur pérennité post-crétion.

Un bel exemple de réussite

Sylvain Payet, 29 ans, titulaire d'un BAC Ebénisterie, a travaillé en tant que charpentier pendant 8 ans. Bénéficiaire de l'ARE, il a sollicité la subvention TAJ à hauteur de 8 000€, en vue de créer une entreprise de restauration rapide. Son local commercial « Aux Délices de Maëlys », se situe en centre-ville de Saint-André, à proximité d'autres commerces et d'habitations a ouvert ses portes au mois de février dernier. Sa clientèle est constituée de particuliers (80%) et de professionnels (20%). Grâce à sa passion culinaire et à ses expériences personnelles dans le domaine, il a donc souhaité créer son propre emploi. La subvention demandée est principalement destinée à l'acquisition du matériel de cuisine. Son plan de finance-

ment s'élève à 16 636€, dont 8 000€ de TAJ, 1 000€ d'apport personnel en numéraire, 600€ d'aides familiales, 2 000€ de BCE (Bourse à la Création d'Entreprise) de la CIREST et 5 036€ d'emprunt à l'ADIE. « Même si le montage du dossier a été long et un peu compliqué, je dois dire que le jeu en vaut la chandelle. Cette aide m'a permis de procéder à l'achat de matériels pour mon entreprise et à financer d'autres choses encore. » affirme le jeune homme. Après 6 mois d'ouverture, sa petite entreprise fait partie du paysage de la ville et devient un passage incontournable pour ses gourmands !

Pour tous renseignements, rendez-vous sur le www.departement974.fr ou composez le **0801 801 000** (Numéro Vert).

INSERTION

INSERTION

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE 13, rue Pasteur 97400 SAINT DENIS Aide au montage de projets commerciaux Maison de l'Entreprise Nord tél. : 02 62 94 21 80 – Fax : 02 62 94 21 99 Maison de l'Entreprise Sud tél. : 02 62 96 96 96 – fax : 02 62 35 65 55 Maison de l'Entreprise Est tél. : 02 62 48 36 72 - Fax : 02 62 94 22 44 Maison de l'Entreprise Ouest tél. : 02 62 33 35 10 – Fax : 02 62 94 22 45	 DÉPARTEMENT DE LA Réunion	CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT 42, rue Jean Cocteau – Champ Fleuri 97490 SAINTE CLOTILDE Formation à la création d'entreprise artisanale Aide au montage de projets Service économique : Antenne nord : tél : 02 62 21 04 35 Antenne sud : tél : 02 62 96 12 40 Antenne ouest : tél : 02 62 45 52 52 Antenne est : tél : 02 62 46 62 00 Email : cdm@cm-reunion.fr
ADIE Microcrédit Réunion 27 rue du Butor 97400 SAINT DENIS Microcrédits de 6 000 à 10 000 € Prêts d'honneur jusqu'à 2.500 € Tél ; : 02 62 55 11 14 Fax : 02 62 55 05 59 Email : reunion@adie.org	LE RESEAU  Points Chances	INITIATIVE REUNION ENTREPRENDRE Immeuble Chane-Chu 2ème étage – Porte 211 6 bis, route de Savannah 97460 SAINT PAUL Prêts simples jusqu'à 25 000 € Antenne ouest : tél : 02 62 55 26 44 Antenne nord : tél : 02 62 21 74 73 Antenne sud : tél : 06 92 77 62 52 Email : contact@initiative-reunion.fr Fax : 02 62 55 26 39
ADEL Boutique de Gestion 47, rue du Maréchal Leclerc 97400 SAINT DENIS Aide au montage de tout projet Nord : tél : 02 62 41 25 71 Sud : tél : 02 62 25 98 23 Ouest : tél : 02 62 33 90 91 Est : tél : 02 62 94 39 05 Email : contact@bge974.fr Fax : 02 62 94 18 09	ASSOCIATION DEVELOPPEMENT RURAL REUNION AD2R 3, Rue Papangue 97490 SAINTE-CLOTILDE Accueil, accompagnement et suivi des porteurs de projet économique Tél : 02 62 92 14 00 Fax : 02 62 29 45 38 E mail : contact@ad2r.re Techniciens : Trois Bassins/St-Leu : 06 92 91 05 23 La Possession/Port : 06 92 87 73 15 Saint-Paul : 06 92 91 05 25	Couveuse d'entreprise à l'essai REUSIT Tester son activité avant de l'immatriculer Antenne Sud – Siège social 9 Bis, rue Jules Ferry 97430 LE TAMPON Tél. 02 62 25 10 54 Fax : 02 62 57 22 08 GSM : 06 92 09 20 53 Email : assistant.projet@reusit.re Antenne Nord 107, rue Juliette Dodu 97400 SAINT DENIS 1, rue Isnelle AMELIN 97441 SAINTE SUZANNE GSM : 06 92 61 43 91 Antenne Est 281, rue de la Gare 97440 SAINT-ANDRE Tél. 02 62 97 11 52 GSM : 06 92 77 97 81

DEPARTEMENT DE LA REUNION

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DE L'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE ET LA MOBILITE

Animation du réseau Points Chances : Gestion administrative des dossiers d'aide financière départementale
Service Economie Solidaire - Mission Création d'entreprise2 rue de la Source - 97400 SAINT DENIS - Tél : 02 62 94 29 28 - Fax : 02 62 41 22 78 - <http://www.cg974.fr>

INSERTION

À QUI S'ADRESSE T-IL ? Jeunes âgés de 20 à 30 ans à la recherche d'une insertion sociale et/ou professionnelle, sans exclure les personnes de plus de 17 ans par dérogation.

DE QUOI S'AGIT-IL ? Le TAJ est une aide financière de 8 000 € maximum permettant de couvrir les frais liés à la création d'entreprise ou au démarrage de l'activité. Le TAJ s'inscrit dans une dynamique entrepreneuriale. Le dépôt de la demande doit donc intervenir avant la création d'entreprise.

QUELLE EST SA MISE EN ŒUVRE ?

- Montage du dossier : montage et instruction du dossier par un des partenaires techniques du Réseau Points Chances
- Examen de la viabilité économique du projet : Commission technique
- Attribution de l'aide : Conseil Départemental de La Réunion

COMMENT SE PASSE LE VERSEMENT DU TAJ ?

- 70 % à la signature du CAPE ou présentation justificatifs démarrage de l'activité
- 30 % sur appels de fonds du bénéficiaire au fur et à mesure des besoins exprimés et présentation de pièces justificatives du démarrage de l'activité.

Cette somme est cumulable avec les dispositifs PIJ (Projet Initiative Jeune) et NACRE (Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise) pour les bénéficiaires du RSA socle.

 **DÉPARTEMENT DE LA Réunion**

N° Vert 0 801 801 000

INSERTION

*Tu as entre 18 et 25 ans ?
Le Département t'accompagne vers TA réussite...*

Le FDAJ : un dispositif pour les jeunes les plus démunis



A La Réunion, la moitié des jeunes de moins de 20 ans vit en dessous du seuil de pauvreté et près de 60% des actifs de moins de 25 ans sont à la recherche d'un emploi. L'île a bien évolué ces dernières années mais le développement n'a pas profité à tous. Pour accompagner les jeunes dans un parcours d'insertion professionnelle et sociale, le Conseil départemental a mis en place le FDAJ : le Fonds Départemental d'Aides aux Jeunes.

Dans le contexte économique et social dégradé, marqué par la crise et un taux de chômage particulièrement élevé des jeunes réunionnais, le Conseil départemental, chef de file de l'action sociale, s'est engagé à construire en partenariat avec l'ensemble des acteurs économiques et sociaux, une politique plus offensive en faveur de la jeunesse réunionnaise. Le FDAJ est une aide financière ponctuelle, qui peut permettre de répondre à l'urgence pour des jeunes en difficulté d'insertion, dans les domaines suivants : alimentation, ha-

billement, santé, logement, transport. La loi stipule que tout jeune bénéficiaire du fonds doit faire l'objet d'un suivi dans sa démarche d'insertion sociale et professionnelle. Lutter contre l'exclusion des jeunes en leur ouvrant droit à l'aide médicale et en leur garantissant un droit à l'insertion sociale ou professionnelle, harmoniser et mettre en cohérence toutes les actions menées et les autres dispositifs existants sont les objectifs immédiats mis en place par le Département. Le budget du FDAJ pour l'exercice 2018 est de 417 000€ avec un objectif d'attribution de 1 600 aides. Ainsi, lever les freins à l'emploi, à la mobilité et répondre à des projets particuliers par des aides individuelles sont les missions inhérentes au Département qui entend bien les assumer. Il est primordial, pour le Conseil départemental, de démontrer que la politique sociale menée, apporte des réponses durables aux jeunes. Les dispositifs d'accompagnement départementaux

pour les jeunes ont pour objectif de remobiliser le jeune dans son parcours d'insertion globale, de l'insérer socialement mais aussi de l'accompagner dans sa professionnalisation et sa réussite...

« J'ai bénéficié d'une aide de 650€ pour le financement de mon équipement professionnel dans le cadre de ma formation pour un CAP Esthétique cosmétique parfumerie. Ce matériel indispensable à ma profession coûte 1300€ dans sa totalité. C'est la mission locale qui m'a orientée vers cette aide du Département. La constitution du dossier a été simple et rapide grâce à l'aide efficace de la mission locale encore une fois. Tous les interlocuteurs ont été à mon écoute et ce côté très humain n'a fait que renforcer mon envie de concrétiser mon projet qui est en bonne voie de réalisation », Chloé Laura Méchet, 19 ans, Saint-Denis.



Pour qui ? Jeunes de 18 à 25 ans en situation d'exclusion sociale. A titre dérogatoire, les jeunes de 16 à 18 ans, non pris en charge par les dispositifs d'aide sociale à l'enfance.

Pour quoi ? Lutter contre l'exclusion des jeunes en leur ouvrant droit à l'aide médicale et en leur garantissant un droit à l'insertion sociale ou professionnelle. Harmoniser et mettre en cohérence entre toutes les actions menées et les autres dispositifs existants.

Combien ? Jusqu'à 2 000€

Contact ?

Service insertion des jeunes
3 rue de la Fraternité ZAC Triangle
97 490 Sainte Clotilde cedex
Tél : 0262.94.29.29

Le financement des Missions Locales

Les Missions Locales remplissent une mission générale de service public pour l'orientation et l'insertion professionnelle et sociale des jeunes, confiée par l'État et les collectivités territoriales, chacun dans son champ de compétence (Code du travail aux articles L5314-1 à 4). Le Conseil Départemental s'est fixé pour missions :

- de construire de véritables parcours d'insertion adaptés aux besoins de la jeunesse réunionnaise,

- de réorganiser ses interventions, pour une meilleure prise en compte des familles, par la mise en place de guichets uniques.
- Plus de 50 000 jeunes ont été suivis en 2017 avec un taux de couverture de 83,2% des jeunes 16-25 ans actifs non occupés sur l'ensemble de La Réunion. Le budget pour le financement des Missions Locales pour l'exercice 2018 est de 536 975€ avec un objectif d'accompagne-

ment de 52 000 jeunes.

Le Département souhaite renforcer son offre de service en direction des jeunes, par le financement d'actions innovantes et le soutien financier aux projets socio-éducatifs des foyers des jeunes travailleurs de La Réunion. Une révision des dispositifs FDAJ et NPJC est d'ores et déjà engagée afin d'apporter une réponse adaptée à la demande et aux besoins des jeunes.

INSERTION

INSERTION

L'Académie des Dalons : un projet innovant pour l'insertion des jeunes réunionnais

Vous avez entre 18 et 25 ans ? Vous êtes sans emploi, mais pas sans talent ? Vous êtes sans repère, mais pas sans envie ? Postulez pour rejoindre l'Académie des Dalons !

Réponse innovante d'insertion sociale et professionnelle qui s'adresse à des

jeunes volontaires motivés, l'Académie des Dalons a pour objectif de redonner confiance aux jeunes dans leurs capacités. Elle veille à favoriser le développement personnel et citoyen pour arriver à l'autonomie dans la construction d'un projet de vie sociale et professionnelle.

Structure à l'initiative du Département, L'Académie des Dalons offre les moyens à des jeunes adultes

volontaires sans qualifications de réussir leur insertion sociale et professionnelle grâce à un parcours riche et constructif, adapté à leur situation. La finalité du projet est de permettre à ces jeunes volontaires motivés de s'inscrire dans une formation professionnelle qui corresponde à leurs objectifs, à leurs capacités et aux besoins du marché de l'emploi à La Réunion. Une équipe pluri disciplinaire compétente et disponible les soutient tout

au long de ce parcours individualisé et leur permet de se mobiliser et de s'orienter vers la voie la plus adaptée. Une pédagogie progressive, rigoureuse dans une dynamique positive de réussite est mise en place pour favoriser la responsabilisation. La participation à des actions citoyennes locales et un engagement au titre du service civique permettent la découverte de métiers au service de la collectivité. Le soutien d'un



Académie des Dalons de Bernica

INSERTION

large réseau de partenaires inscrit l'Académie des Dalons dans une dynamique de la société civile.

Trois objectifs majeurs ont été fixés :

► Favoriser le développement personnel

Développer ses savoirs (savoirs, savoir-faire, savoir être) Entretenir et développer sa santé (prévention, santé physique et mentale)

► Devenir citoyen

Développer sa capacité à vivre en société (droits et devoirs, codes sociaux et moraux, vie en collectivité, gestion émotionnelle)

Assurer ses responsabilités (matériel : individuel ; collectif ; actes : tâches quotidiennes, activités, projets, comportements)

Développer son autonomie (déplacement, budget, hygiène, logement, alimentation, communication)

► Construire un projet de vie sociale et professionnelle

Projet de vie sociale (vie culturelle, démarches sociales et administratives, vie familiale)

Projet de vie professionnelle (inscription, projection, découverte)

Profil des Jeunes

► Critères obligatoires :

- Être âgé de 18 à 25 ans révolus.
- Être en difficulté sociale : déscolarisé, difficulté d'intégration professionnelle, difficulté familiale
- Être volontaire et motivé, désireux d'améliorer ses

connaissances et ses compétences.

- Être en règle ou prêt à se mettre en règle avec la journée Défense et Citoyenneté (JDC).
- Être médicalement apte à la pratique quotidienne du sport et à la vie en collectivité.
- Ne pas être en cours de procédure judiciaire.

► Critères

complémentaires :

- Être soutenu par la famille.
- Être repéré par les services sociaux.
- Avoir un niveau scolaire égal ou inférieur au niveau 3ème ou CAP (niveau 5).

Leur statut

- Civils volontaires, les jeunes signent un contrat d'engagement « Académie des Dalons » avec le Conseil Départemental, non assimilable à un contrat de travail et un contrat d'engagement au titre du service civique d'une durée de neuf mois.
- L'hébergement, les transports, la restauration, les activités, les tenues de travail et fournitures sont pris en charge par le Département.
- Bénéficiaires d'une couverture sociale.

D'une dynamique de groupe vers l'autonomie et un projet

Le parcours pédagogique comprend deux grandes périodes distinctes en internat et en externat. Une période en internat de trois mois permet de remobiliser le jeune volontaire, diagnostiquer ses difficultés et le mettre sur la voie de la découverte de ses capacités.



« J'ai eu connaissance de l'existence de l'Académie des Dalons par le biais d'une publicité à la télévision. D'un point de vue professionnel : ils ont financé ma formation d'agent de sécurité, un métier que j'exerce désormais. Puis et surtout, ils m'ont aidé à travailler sur moi, à avoir confiance en moi, à chercher ma propre personnalité et à m'inculquer le dépassement de soi. Sans l'Académie des Dalons, je n'aurais abouti à rien et ce n'est pas faute d'avoir essayé dans les autres structures classiques telles que le Pôle emploi par exemple mais je n'ai jamais trouvé le moindre travail, même pour débiter. Alors je remercie l'Académie des Dalons grâce à qui je me suis reconstruite » Anchia Bacar, 26 ans, Sainte-Clotilde.

Une période de neuf mois en externat, dans le cadre du service civique, permet un engagement dans des missions d'intérêt général au service de la collectivité. Pendant cette période, les jeunes volontaires doivent être en mesure d'effectuer un choix décisif (type de forma-

tion, pré-requis, modalités d'inscription, déplacements, hébergement) pour suivre une préparation adaptée à la mise en formation.

Un encadrement compétent et engagé

Le personnel d'encadrement se compose essentiellement

INSERTION

de travailleurs sociaux choisis pour leurs compétences, leurs expériences et leurs engagements pour ce projet au profit des jeunes avec :

- Une équipe pédagogique soudée, expérimentée et impliquée dans la réussite des volontaires de l'Académie des Dalons.
- Des travailleurs sociaux et des formateurs spécialisés qui maîtrisent les méthodes actives pour transmettre un savoir faire et un savoir être.
- Des référents sociaux disponibles qui accompagnent les jeunes pendant toute la durée de l'engagement.

La structure accueille une quinzaine de jeunes femmes ou de jeunes hommes, en alternance (accueil non mixte). Le personnel d'encadrement du centre se compose de 11 personnes.

« La jeunesse réunionnaise

est l'avenir de La Réunion. Aujourd'hui, trop de jeunes en difficulté scolaire et professionnelle sont en marge de la société et tendent une main qu'il nous faut saisir. Cette main tendue prenons-la avec l'Académie des Dalons. Elle est un projet de société innovant qui a une ambition, celle de permettre à des jeunes volontaires, motivés :

- d'acquérir de nouveaux repères et d'avoir confiance dans leurs capacités,
- de prendre leur place dans la société,
- de s'inscrire dans une formation professionnelle adaptée conforme à leurs aspirations,
- d'avoir les moyens de la réussite avec la fierté et l'assurance dont ils ont besoin sur un nouveau « chemin de vie », Cyrille Melchior, Président du Conseil Départemental de La Réunion.



Académie des Dalons de La Plaine des Cafres.

Rejoignez « L'Académie des Dalons »

L'Académie des Dalons, c'est une année pour votre réussite :
3 mois en internat,
9 mois sur des missions rémunérées !

Nord-Ouest : Académie des Dalons Bernica
16, rue de l'Auberge Bernica - Saint Gilles les Hauts
Tél. : 0262.91.79.81

Sud-Est : Académie des Dalons Plaine des Cafres
24-26 rue Saint Etienne - Plaine des Cafres
Tél. : 0262.71.28.58

Numéro vert :
0801.801.000

INSERTION

Le « Plan 4 000 jeunes parrainés » dans le Nouveaux Pack Jeune Citoyen



Au regard de l'expérience acquise au travers du projet Académie des Dalons, le Département a décidé de développer une ingénierie d'accompagnement des jeunes pour la construction de véritables parcours d'insertion. C'est ainsi que le « Plan 4 000 jeunes parrainés » a vu le jour...

Le « Plan 4000 jeunes parrainés » a pour objectif de proposer à plus de 4 000 jeunes, parmi les publics les plus en difficultés, un accompagnement renforcé et personnalisé pour la construction de leurs parcours d'insertion et de leur projet de vie. Un parcours d'accompagnement d'une durée de 8 à 14 mois maximum avec un plan d'accompagnement ayant pour but de leur permettre de retrouver l'estime d'eux-mêmes, de devenir acteur de leur développement personnel, de définir leur projet professionnel et de vie et prendre une part active dans la société... Le budget du Plan 4 000 jeunes parrainés pour l'exercice 2018 est de 350 000€ avec un objectif d'attribution de 500 aides.

INSERTION

Le Nouveaux Pack Jeune Citoyen (NPJC) : en clair**> Pour qui ?**

Tout jeune âgé de 16 ans ou plus, non scolarisé, qui rencontre des difficultés d'insertion sociale ou professionnelle est susceptible de bénéficier de ce dispositif d'accompagnement. La sélection sera fondée sur la motivation du jeune et l'évaluation de sa situation sociale. L'évaluation de la situation du jeune doit faire apparaître un besoin d'accompagnement d'environ six mois. Sont exclus de ce dispositif les jeunes faisant déjà l'objet d'un accompagnement de la part d'un autre opérateur (Mission Locale, Pôle Emploi...) ou pour lesquels le besoin identifié nécessite une aide ponctuelle. Dans ce cas, le FDAJ est le dispositif à mobiliser.

> Pour quoi ?

Pour répondre aux difficultés des jeunes réunionnais en re-

cherche d'insertion sociale et/ou professionnelle. Le NPJC propose des aides d'un montant maximum de 4 000 € par an et par jeune, afin d'aider à la construction d'un parcours d'insertion.

> Comment ?

Le parrainage doit conduire à créer, entre le parrain et le jeune, une relation de confiance et permettre au jeune de retrouver l'estime de soi, de devenir acteur de son projet et prendre une part active dans la société réunionnaise au même titre que n'importe quel jeune.

L'accompagnement dure de 8 à 14 mois, en fonction du parcours d'insertion à définir.

> Combien ?

4 000€ maximum sans allocation

2 500€ maximum avec allocation

**Vos contacts privilégiés pour ces demandes :**

Contacts :
Service insertion des jeunes
 3 rue de la Fraternité ZAC Triangle
 97 490 Sainte-Clotilde
 Tél : 0262.94.29.29
 plan4000jeunesparraaines.dmcj@cg974.fr



« La première fois que j'ai entendu parler de ce dispositif initié par le Département, c'est lors de mon service civique. J'ai rencontré une personne qui m'en a parlé et je me suis renseigné directement sur le site puis je suis allée voir sur place. Le montage du dossier a été un peu laborieux mais je ne regrette pas d'y avoir passé un peu de temps. En effet, j'ai pu bénéficier d'une aide de 1550€ pour le financement de mon permis de conduire de

catégorie D. A l'appui, j'ai fourni plus de trois promesses d'embauches auprès d'organismes reconnus de l'île dans le domaine du transport, cela a été concluant. Actuellement, je prends des cours de conduite et on m'appelle presque toutes les semaines pour savoir si je l'ai enfin eu pour pouvoir travailler. Sans cette aide, je n'aurais pas pu me payer ce permis indispensable à un avenir davantage emprunt de sérénité » Youssef Ahamed, 22 ans, La Bretagne.

MOBILITÉ

Le Comité National d'Accueil et d'actions pour les Réunionnais en Mobilité (CNARM) est un acteur incontournable de l'insertion et de l'emploi des Réunionnais à l'extérieur de l'île. Chaque année, plus de 2 000 d'entre eux partent avec un projet professionnel concret grâce au CNARM et à la politique de la Collectivité Départementale. Mais cela va encore plus loin...

Le CNARM s'inscrit comme un outil de la politique d'insertion du Conseil Général de La Réunion dont les missions de Mobilité Emploi constituent une priorité fondamentale.

Au-delà de ces deux missions, aujourd'hui, l'objectif concret est de développer une offre qualitative d'emploi à l'extérieur en cohérence avec le potentiel et les qualifications des demandeurs d'emploi. Créer du lien entre les compétences réunionnaises et les entreprises en Métropole, le CNARM est une véritable interface entre les demandeurs d'emploi de La Réunion et les recruteurs en Métropole ainsi qu'à l'étranger. Le but est d'offrir des débouchés et un accompagnement personnalisé à chaque Réunionnais qui souhaite entamer ou poursuivre une carrière en mobilité et ce, à chaque étape de son parcours.

« Le CNARM, bras armé du Conseil Départemental, peut se vanter d'être l'un des meil-



leurs pourvoyeurs d'emplois à La Réunion. Avec un taux de chômage de 22% aujourd'hui, seules 5 000 personnes sont recrutées chaque année. Le CNARM, envoie entre 2 000 et 2 500 Réunionnais par an en Métropole, dans la zone océan Indien et à l'international. Autant de créations d'emplois puisqu'il faut savoir qu'un apprenti qui intègre une entreprise a 70% de chances d'y être embauché par la suite ou de trouver un emploi en cohérence avec sa formation. Le rôle joué par le CNARM, ses partenaires bien entendu (ndlr : nous ne les citerons pas tous ici), est donc capital pour l'emploi à La Réunion.

Autre point important à noter : les accords et contrats passés entre le CNARM et les entreprises se concentrent surtout dans le secteur marchand

donc privé, une des faiblesses de l'économie réunionnaise qui ne crée pas suffisamment d'emplois dans le secteur. Le fait pour le CNARM d'occuper ce créneau permet d'avoir demain, pour notre île, une manne de profils de personnes qualifiées et qui pourront revenir à La Réunion occuper un emploi adapté.

Dernière chose : le Conseil Général, notre principal financeur, avec un budget de 12 millions d'euros et 2 000 départs par an, produit un coût moyen de l'emploi qui s'élève à 6 000 euros. Nous ne connaissons pas de meilleur rapport 'qualité-prix' en matière de mise en œuvre d'argent public pour obtenir un emploi. En général, il faut multiplier ce chiffre par 3 voire 4, je pense à l'emploi d'avenir pour un jeune par exemple. Et bien, souvent, ces emplois n'aboutissent pas à une pérennisation.

Avec un coût moyen de 6 000 euros, le CNARM permet à des gens d'accéder à ces emplois marchands qui, bien souvent, s'avèrent pérennes » Ibrahim Dindar, Président du CNARM. Relais d'information, soutien administratif, humain et financier, lien avec les entreprises : le CNARM a su, en 50 ans, développer les ressources nécessaires pour accompagner les candidats à la mobilité dans tous les aspects de leurs démarches, de la prospection à la prise de poste. Depuis le début de cette année 2018, 31 recrutements ont été effectués par des entreprises dont certaines très connues telles que : le Parc Astérix, Open Tour, Monoprix, Peugeot... Ainsi, 636 postes ont été pourvus en seulement 9 semaines de recrutements.

Les critères d'éligibilité aux aides du CNARM

- > être majeur
- > être en situation régulière et en capacité légale de travailler sur le territoire français et européen
- > être inscrit en tant que demandeur d'emploi au Pôle emploi Réunion-Mayotte

« Je pars pour la Bretagne en Métropole le mois prochain pour poursuivre mes études, j'ai un CAP de boucher. J'ai refusé un CDI ici, j'ai fait le choix de quitter l'île dans le but de me perfectionner en alternance dans le domaine de la boucherie, d'ouvrir mes horizons et de voir comment l'on travaille là-bas. J'ai eu connaissance du dispositif CNARM sur Internet et en parlant avec des amis. Les démarches n'ont pas été compliquées et surtout, le CNARM m'a déniché un contrat, je n'ai eu qu'à fournir les papiers ! La fraîcheur de La Bretagne ne m'effraie pas du tout, j'ai l'habitude puisque j'habite l'Entre-Deux. Je sais que ce ne sera pas facile mais j'ai hâte de découvrir ce qu'il m'attend. Mon objectif est de revenir à La Réunion et ouvrir ma propre boucherie d'ici une bonne dizaine d'année » Grégory, 19 ans, Entre-Deux.



Les 3 dispositifs d'accompagnement du CNARM :

1. Vous avez déjà obtenu un contrat de travail ou une promesse d'embauche ?

Vous entrez dans la catégorie DEAC : Demandeurs d'Emploi Avec Contrat. Sur la base d'un contrat ou d'une promesse d'embauche, le CNARM finance votre billet d'avion vers la Métropole. Vous êtes accueilli à l'aéroport par une équipe réunionnaise, et une Allocation d'Arrivée de 300€ vous est versée. Le CNARM assure votre hébergement durant deux mois, et vous percevez une Indemnité Forfaitaire de 500€ pour assurer vos frais de base.. Sur présentation de vos premières fiches de paye ou d'un contrat de bail, vous touchez une Prime d'Installation de 400€. Dans le cas d'un contrat en alternance ou d'un contrat à temps plein n'atteignant pas le niveau du SMIC, le CNARM vous verse la différence vous permettant d'atteindre 95% du Smic net.

Le DEAC fonctionne aussi lorsque vous trouvez un job à l'étranger. Le CNARM finance votre billet d'avion et vous percevez l'Allocation d'Arrivée de 300€.. Vous percevez l'Allocation d'Arrivée et une Indemnité Forfaitaire d'un montant de 500€. Il n'y a pas de prise en charge à l'aéroport, et vous devez trouver par vous-même une solution d'hébergement.

2. Vous souhaitez partir pour rechercher un emploi en métropole ?

Vous entrez dans la catégorie DEEP : Demandeurs d'Emploi En Prospection. Le CNARM finance votre billet d'avion vers la Métropole. Vous êtes accueilli à l'aéroport par une équipe réunionnaise et une Allocation d'Arrivée de 300€ vous est versée. Le CNARM assure votre hébergement durant deux mois et vous percevez une Indemnité Forfaitaire pour assurer vos frais de base d'un

montant total de 1 000€. Sur présentation de vos premières fiches de paye ou d'un contrat de bail, vous touchez une Prime d'Installation de 400€.

3. Titulaire d'un CDI, vous souhaitez que votre famille vous rejoigne ?

Vous entrez dans le cadre du Rapprochement Familial. L'intégration familiale est un enjeu fondamental pour une mobilité réussie. Si vous avez bénéficié d'une aide à la mobilité du CNARM ou que vous avez trouvé un emploi stable par vos propres moyens (pour tout type d'accompagnement DEAC ou DEEP), ce dispositif permet de financer l'installation de votre conjoint et de vos enfants en Métropole. Pour en bénéficier, il vous faut être titulaire d'un CDI et d'un logement à votre nom répondant aux normes de conformité. Le CNARM finance alors le transport de votre famille, par avion et train.

Des contrats adaptés aux différents publics...



Zoom sur l'alternance avec le CNARM...

Le CNARM reçoit régulièrement des offres d'emploi en « contrat d'apprentissage » et en « contrat de professionnalisation » pour toute personne désirant acquérir une expérience et une qualification professionnelle en Métropole. Les deux types de contrats combinent travail en entreprise et formation théorique. Afin de permettre aux candidats de partir en toute sérénité, le CNARM propose un départ dans le cadre d'une prise de poste en alternance. Ils bénéficient au passage d'une indemnité complémentaire leur permettant d'atteindre 95% du SMIC sur toute la durée du contrat.

> Le Contrat d'Apprentissage Public concerné

- Les jeunes âgés de 18 à 25 ans
- Certains publics peuvent entrer en apprentissage au-delà de 25 ans (les apprentis préparant un di-

plôme ou titre supérieur à celui obtenu, les travailleurs handicapés, les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise nécessitant le diplôme ou titre visé).

- Les entreprises relevant du secteur artisanal, commercial, industriel, agricole ainsi que les employeurs du secteur public, du milieu associatif et des professions libérales.

Objectif

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié. C'est un contrat de travail de type particulier dont la durée dépend du titre ou diplôme préparé. Sa durée est comprise entre 1 et 3 ans, et peut éventuellement être adaptée en fonction du niveau initial du salarié. Le temps de travail de l'apprenti est identique à celui des autres salariés de l'entreprise incluant le temps de présence en centre de formation d'apprentis. Le mode en temps partiel est exclu. Au terme de la formation

générale, théorique et pratique l'apprenti acquiert une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme ou un titre professionnel.

> Le contrat de professionnalisation Public concerné

- Jeunes âgés de 18 à 25 ans
- Demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus
- Bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'allocation aux adultes handicapés (AAH)
- Personnes ayant bénéficié d'un contrat aidé
- Tout employeur du secteur marchand assujéti au financement de la formation professionnelle.

L'Etat, les collectivités territoriales et leurs établissements publics administratifs ne peuvent pas conclure de contrat de professionnalisation.

Objectif

Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié. Le contrat peut être à durée déterminée de 6 à 12 mois, voire 24 mois dans certains cas. A l'issue d'un contrat en CDD, aucune indemnité de contrat n'est due. Le temps de travail du salarié en contrat de professionnalisation est identique à celui des autres employés de l'entreprise. Le temps de formation est inclus dans le temps de travail. Ce contrat débouche sur l'acquisition d'une formation professionnelle (diplôme, titre, certificat de qualification professionnelle...) reconnue par l'Etat et/ou la branche professionnelle.



Chiffres clés

2 500 départs de Réunionnais par an
1981 placements via les offres d'emploi du réseau CNARM en 2017
31 recrutements depuis janvier 2018
670 postes pourvus en 9 semaines



Témoignages

« Je viens du quartier de La Montagne dans les Hauts de Saint-Denis. Aujourd'hui, je gère mon propre salon de coiffure qui possède un espace dédié à la préparation d'un défilé et à la Fashion Week. J'ai connu le CNARM par le réseau social Facebook. L'équipe d'accueil m'a pris en charge dès mon arrivée à Paris. Ils ont énormément de contacts dans la ville avec des centres de formation et de nombreuses entreprises. Mon temps d'adaptation m'a permis de rencontrer des gens, de créer mon propre réseau et puis tout est allé très vite ! J'ai appris à connaître la métropole et plus particulièrement Paris. Partir m'a ouvert l'esprit et a aussi permis à mes parents de voyager. Ma plus grande satisfaction est de me lever le matin et de prendre les clés de MON salon » **Damien Michel, 27 ans, Paris.**

« Je suis originaire de la commune de Sainte-Marie et je manage une équipe dans un hypermarché de Cannes. Je gère la marchandise et la communication avec la hiérarchie et ce, depuis 4 ans. J'ai pour ambition de devenir directrice de magasin. J'ai connu le CNARM dans un salon de l'emploi à La Réunion. D'ailleurs, c'est moi qui ai initié le partenariat entre mon hypermarché et le CNARM. Depuis, des Réunionnais viennent tous les ans. Mes parents ont toujours vu mon projet professionnel d'un bon œil et ils sont fiers de moi. En quittant l'île, je n'aurais jamais imaginé cette carrière. Je suis très heureuse de mon parcours, pour l'instant, c'est une vraie réussite » **Emeline Mercier, 26 ans, Cannes.**



« ILS NOUS ONT FAIT CONFIANCE »



Tel. CNARM : 0262 15 00 00

www.cnarm.fr

Facebook : CNARM et retrouvez-y toute l'actu (offres d'emploi, prises de contacts avec des Réunionnais fraîchement arrivés...)

Les agences du CNARM

> A La Réunion

- Agence de Saint-Denis
34, rue de la Source
BP699 97 474 Saint-Denis
0262.90.14.10

- Agence de Saint-André
554 Zac Andropolis
Immeuble Les Salazes RDC
97 440 Saint-André
0262.58.85.10

- Agence de Saint-Pierre
8, rue du Père Favron
97 410 Saint-Pierre
0262.35.84.

> En métropole

- Agence de Paris
148, Bd Malesherbes
75 017 Paris
01 44 85 98 28

- Agence de Lyon
89, rue Berthelot
69 007 Lyon
04 78 92 48 24

- Agence de Marseille
4, rue de la République
13 001 Marseille
04 90 27 47 60

L'arsenal des bourses départementales

Bac+1
à
Bac+5

La Bourse Départementale

La bourse départementale est attribuée en complément de la bourse nationale, elle a pour objectif d'assurer in fine une péréquation de l'aide publique (Etat-Département) entre les étudiants de condition sociale différente. L'aide, renouvelable, est attribuée sur critères de ressources familiales pour une année universitaire, en supplément de l'aide nationale pour effectuer à temps plein et en formation initiale des études supérieures.

Public

Est éligible à la bourse départementale, le candidat remplissant les conditions générales d'accès aux aides citées précé-

demment. Il peut bénéficier pendant l'année universitaire d'une aide d'un montant calculé selon le barème indiqué ci-dessous. Le revenu considéré pour le calcul de la bourse départementale est le Revenu Brut Global.

A savoir

La bourse départementale est une aide pour une année d'études supérieures, attribuée sur critères de ressources familiales plafonnées à 86 000€, en supplément de l'aide du CROUS. Les montants sont actuellement en cours d'élaboration pour des études à La Réunion. Les montants varient de 1 550 à 2 150€ pour des études en mobilité (Métropole/Union Européenne).



MOBILITÉ

Tranches revenus (Revenu Brut Global)		Echelon	Montant Bourse France/UE en euro
0	25 000	5	2 150
25 001	40 000	4	2 000
40 001	50 000	3	1 850
50 001	60 000	2	1 700
60 001	86 000	1	1 550

Modalités de paiement

La bourse est versée en deux fractions, sur le compte bancaire de l'étudiant. La procédure de mandatement s'effectue après réception des résultats de l'année antérieure, du certificat de scolarité, de l'attestation de contribution « Vie Etudiante » et d'un relevé d'identité bancaire au nom du candidat. Pour l'année de césure, l'attestation correspondante délivrée par l'établissement d'enseignement de tutelle.

Un premier versement de 60% intervient après vérification de la situation d'éligibilité, dès la rentrée. Le solde, 40%, est versé courant du 2^{ème} semestre universitaire sous réserve de production au préalable d'une attestation d'assiduité aux cours, à défaut les notes et évaluations du 1^{er} semestre. Tout changement de situation doit être signalé (abandon d'études, modification du cursus en cours d'année...).



MOBILITÉ



L'allocation de scolarité

Ce dispositif vise les parcours dits « d'excellence » débouchant sur un diplôme final de niveau I (Bac+5). Les filières courtes bac+2 ou 3 (BTS, licence...) n'émargent pas à cette allocation. Cette aide est attribuée pour les droits de scolarité supérieurs à 1 000 € aux seuls étudiants boursiers départementaux, elle s'échelonne entre 2 000 et 6 000€.

Mesure spécifique : maintien

En cas de non progression dans le cursus, un « maintien » des aides précitées (un seul par cycle) est possible sur demande écrite dans les cas suivants :

- > Pour un redoublement : justifier d'une moyenne ≥ 8 sur 20
- > Pour un changement d'orientation :
 - suite à une admission à un concours
 - pour une 1^{ère} inscription à un diplôme professionnel jusqu'à un niveau inférieur (-1) à celui déjà atteint et sous réserve d'inscription à un même niveau d'études
 - suite à une non validation d'acquis
 - lors d'un premier départ en mobilité
 - pour une inscription à un master 2e année après obtention d'un diplôme de même niveau

> Les problèmes de santé ou tout autre événement grave tel décès d'un parent responsable légal, d'une sœur ou d'un frère ouvrent droit à maintien.

Public

Est éligible à cette allocation le candidat remplissant les conditions générales d'accès aux aides départementales.

Modalités de paiement

Le paiement de cette aide s'effectue en un versement unique après réception des pièces permettant le versement de la bourse et d'une attestation nominative ou d'une facture acquittée précisant le montant annuel des droits d'inscription, avec mention à part des frais annexes (cotisations diverses dont sécurité sociale, équipement, hébergement, 1/2 pension...) qui ne sont pas pris en compte. La liste des bénéficiaires est arrêtée par la Présidence du Conseil Départemental.

Constitution/Renouvellement des dossiers, chaque année du 1^{er} avril au 31 octobre sur : <http://net-bourses.cg974.fr>

Logements Cité Internationale Universitaire de Paris (CIUP)

Le Conseil Départemental de La Réunion dispose d'un contingent de 85 logements à la CIUP, réservés aux étudiants. Les candidats sont classés par ordre croissant des revenus du foyer familial.

Qui peut en bénéficier ?

Les étudiants remplissant les conditions du règlement départemental d'aides aux étudiants et de niveau BAC +4 minimum inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur ou une université relevant des Académies de Paris, Créteil et Versailles. Inscription sur le site net-bourses aux mois d'avril et de mai de chaque année.

Comment s'inscrire ?

➤ Auprès du Département

- Constitution d'un seul et même dossier numérique
bourse / allocation de scolarité / logement sur le site
<http://net-bourses.cg974.fr>

- La référente ci-après prendra contact par mail avec les candidats remplissant les critères d'admission pour la suite de la procédure : Patricia Viracaoundin • Service des Bourses • 0262 90 36 84 • ciup@cg974.fr

- En juillet, les 85 candidats retenus par le Conseil départe-

mental recevront par écrit un code partenaire leur permettant de s'inscrire en ligne auprès de la CIUP. Les autres seront placés sur liste d'attente.

Aussi, tout désistement devra t-il être signalé dans les plus brefs délais à l'adresse ciup@cg974.fr

Informations complémentaires

Trois lieux accueillent les étudiants du contingent du Conseil Départemental Réunion

- Dans le 14^e arrondissement (chambres) : Maison des Provinces de France (redevance mensuelle à titre indicatif : 470€).
- Dans le 14^e arrondissement (chambres) : Maison du Cambodge (redevance mensuelle à titre indicatif : 470€).
- Dans le 19^e arrondissement (studios) : Résidence Lila (redevance mensuelle à titre indicatif : 400€).

Les logements sont mis à disposition du 1^{er} septembre au 30 juin. La possibilité de séjour en juillet et août devra être sollicitée auprès de la maison d'accueil. Les réadmissions sont prononcées dans la limite de 30 mois (hors juillet/août) sur 6 années consécutives. Les inscriptions et ré-inscriptions sont reçues chaque année en avril et mai sur <http://net-bourses.cg974.fr>

AIDES DEPARTEMENTALES AUX ETUDIANTS	
	Année Universitaire 2017-2018
DEMANDES D'AIDES DEPARTEMENTALES	
Total bénéficiaires	10 779
Total aides attribuées	11 598
BOURSES DEPARTEMENTALES	
Nombre d'étudiants bénéficiaires	10 779
Dans le département	7 653
Hors département	3 126
Dans le département (Montant des aides en euro)	8 424 625 €
Hors département (Montant des aides en euro)	6 042 755 €
TOTAL	14 467 380 €
ALLOCATION DE SCOLARITE	
Nombre d'étudiants bénéficiaires	818
Montant des aides en euro	3 511 517 €
TOTAL BUDGET (Montant des aides en euro)	17 979 897 €



**25ans
et
plus**

La mobilité au cœur de la zone océan Indien...

Dans le cadre de son projet de mandature 2015-2021, le Département de La Réunion a décidé de renforcer son engagement en matière de coopération régionale avec son programme de mobilité et d'insertion professionnelle des Réunionnais. L'appui à la francophone constitue un axe majeur de ce programme.

La mise à disposition par le Département de La Réunion d'Assistants d'Education en Langue Française (AELF) a débuté en 2007 aux Seychelles suite à une sollicitation de son président, James Michel, pour faire face à un manque crucial de professeurs de français dans le pays. Depuis, le Conseil Départemental contribue à la stratégie de coopération éducative de La Réunion dans l'océan Indien avec le recrutement et la mise à disposition de personnes qualifiées au

profit de pays (Ministère de l'Éducation) et de structures de la Francophonie (Alliances Françaises, centres Culturels) en s'appuyant notamment sur les dispositifs d'insertion comme le Contrat Unique d'Insertion (CUI), complémentaires au volontariat. Entre 2013 et 2017, 200 Réunionnais ont été affectés dans des pays de la zone dans le cadre de dispositifs d'insertion dans le secteur nord-marchand (CUI) et le secteur marchand avec des Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi-Dom

(appui au secteur hôtellerie-restauration aux Seychelles) ainsi que dans le cadre de volontariats (V.S.I. et V.S.C.)

Le Contrat Unique d'Insertion (CUI) en bref...

Il s'agit d'un contrat d'insertion destiné aux personnes qualifiées de plus de 25 ans bénéficiaires du RSA en recherche d'emploi.

Durée : 1 an - durée de travail
hebdomadaire : 30 heures –
Congés annuels : 25 jours
Traitement : 1 030€ net mensuel.



MOBILITÉ

Le CUI permet de recruter et d'affecter des Réunionnais (à partir de 25 ans) qualifiés dans des pays de la zone Océan Indien pendant un an (renouvelable). À la demande de ces pays et en lien avec les postes diplomatiques français, plusieurs profils de poste, principalement liés à l'appui à la francophonie, sont proposés aux candidats à la mobilité : assistants d'Education en langue française (AELF), animateurs de clubs de français, formateurs, directeurs/directeurs adjoints d'Alliances Françaises, journalistes... Des CUI ont également été affectés sur des postes de collaborateur au sein d'une Ambassade, de coordonnateur de projet agricole ou encore d'assistant de communication.

VSC : Le Volontariat de Service Civique

Le Service Civique permet de recruter des jeunes entre 18 et 25 ans sur des missions d'un an maximum. Les Services Civiques recrutés par le Département exerceront leurs missions à Madagascar sur des postes d'animateur ou d'assistant de médiathèque en Alliance Française ou encore d'accompagnateur en développement social. Toute personne âgée de plus de 25 ans peut effectuer un volontariat de Service Civique pour mener à bien, sur des périodes de 6 à 24 mois des missions d'intérêt général auprès d'associations, de fondations reconnues d'utilité publique ou, dans les départements et collectivités d'outre-mer, de personnes morales de droit public. Les volontaires bénéficient d'une indemnisation et d'une couverture sociale

complète financées par l'organisme d'accueil. Vous pouvez contacter afin de découvrir les missions de Volontariat de Service Civique : La Croix Rouge Française et L'Arche de France.

VSI : Le Volontariat de Solidarité Internationale

Il a pour objet l'accomplissement à temps plein d'une mission d'intérêt général dans les pays en voie de développement dans les domaines de la coopération au développement et de l'action humanitaire. Toute personne majeure sans activité professionnelle peut effectuer un VSI. Dans quelles conditions ? Les missions sont obligatoirement effectuées auprès d'associations internationales agréées par le ministre des affaires étrangères. Une indemnité comprise entre 106,06 € et 710,10 € est versée, hors prise en charge du transport, du logement et de la nourriture, auquel s'ajoute le montant de l'indemnité supplémentaire liée à l'affectation à l'étranger (montant variable selon les pays). Pour en savoir plus : www.france-volontaires.org

Programme de mobilité et d'insertion professionnelle dans la zone Océan Indien 2018 (CUI-VSI-VSC)

PAYS	Nb Affectations
Madagascar	37
Comores	4
Seychelles	5
Maurice	2
Afrique Australe	13
Inde	1
TOTAL	62

Témoignage

Raphaël Payet est actuellement en poste à Madagascar en tant que VSC...

« Comment avez-vous pris connaissance du dispositif VSC à Madagascar ? »

« J'ai pris connaissance du dispositif de VSC (volontariat de service civique) en lisant un article dans un des journaux locaux. J'ai ensuite contacté l'Antenne de France Volontaire Réunion et le Conseil Départemental de La Réunion, partenaires sur ces envois de Services Civiques, qui m'ont donné les informations complémentaires. Après avoir passé les entretiens, on a également bénéficié, avec les autres futurs volontaires, de nombreuses formations (variant d'une journée à un peu moins d'une semaine) ainsi que de nombreuses réunions d'informations et de préparation... Cela a été très enrichissant, ça nous a permis d'avoir une idée plus claire de ce qu'allait être le volontariat à l'étranger mais aussi de nous y préparer bien mieux que si l'on avait été seul. »

« Quelle est votre mission à Madagascar ? »

« Ici, j'ai été affecté dans un établissement agricole à Antsirabe, la ferme-école Tombontsoa. J'y anime des ateliers en français

pour les étudiants du lycée et de l'université agricole. Les ateliers mis en place avec les élèves sont des bons moyens pédagogiques, souvent très ludiques, dont l'objectif est d'échanger ensemble autour de différentes thématiques, en utilisant divers supports tels que les différents jeux, les activités théâtrales ainsi que les débats, le dessin etc. Je suis également en charge de créer une bibliothèque pour l'établissement Tombontsoa afin de permettre aux élèves d'avoir enfin accès à des ressources en français (ludiques, classiques mais aussi techniques et académiques) car il faut savoir que ces derniers passent tous leurs examens officiels dans la langue de Molière.

Cependant durant les vacances scolaires, les élèves n'étant pas là, je travaille à l'Alliance Française d'Antsirabe. J'y ai différentes tâches comme celle d'animer des petits ateliers en français, d'aider l'ensemble des professeurs de français avec les cours de différents niveaux et tranches d'âges, ou encore assister la chargée de communication de l'Alliance, branche que j'affectionne particulièrement maintenant. »

« Quels sont les aspects les plus difficiles liés à votre métier et à l'inverse qu'y a-t-il de plus gratifiant ? »

« Il y a pleins d'aspects de ma mission, pour ne pas dire la plupart, dans lesquels je n'avais aucune expérience. Et ce sont, pour l'instant, les seules difficultés que j'ai rencontrées, à savoir le manque d'expérience et l'appréhension généralement liée. Se retrouver seul pour la 1ère fois devant une trentaine d'élèves (souvent plus âgés que moi avec ceux de l'université agricole), devoir trouver et ramener plu-



Raphael Payet.

sieurs centaines de livres issus de La Réunion sans aucun financement, ou encore avoir à réaliser une affiche publicitaire pour un événement important en un temps très limité et en n'ayant aucune expérience dans le domaine, sont le genre de situations dans lesquelles on peut se retrouver en Service Civique à l'étranger. Mais avec un encadrement comme celui proposé par le Département de La Réunion et France Volontaire, on arrive rapidement à y faire face et à les surmonter. On en ressort tellement grandi, c'est très enrichissant et stimulant ! Je le recommande à chaque jeune d'entre 18 et 25 ans ! Avec ou sans diplôme, il suffit d'une

bonne dose de motivation et d'un certain goût pour l'aventure et la découverte... Ce type d'expérience à l'étranger, que ce soit pour l'évolution professionnelle ou personnelle, est une étape qu'aucun jeune ne devrait rater, selon moi. Tellement de jeunes « malagasy » rêveraient d'une telle opportunité, on ne s'en rend pas toujours compte de la chance qu'on a... »

« Avez-vous d'autres projets professionnels à venir ? »

« Pour ce qui est de mon projet professionnel, je viens de réussir les tests d'accès pour la formation DaeFle (Diplôme d'Aptitude d'Enseignement du Français La ngue Etrangère) qui est

une formation en ligne, délivrée par l'Alliance Française de Paris. Une fois les derniers détails administratifs réglés, je pourrai la suivre directement de là où je suis, c'est à dire dans un premier temps ici à Madagascar puis de La Réunion, ou pourquoi pas de la métropole... Cette formation offre de multiples avantages, si je parviens à la valider, je pourrais postuler directement en Alliance Française, ou autres établissements, en tant que professeur de FLE (Français Langue Etrangère) mais aussi m'inscrire en Master de FLE, également faisable à distance. Mon projet pour l'année prochaine serait donc de me donner les moyens nécessaires afin de

pouvoir travailler dans une Alliance Française étrangère tout en étudiant afin de valider ces deux années de Master en ligne. Ayant aussi comme objectif, à terme, de travailler dans la coopération, notamment à travers la culture et le développement, j'espère pouvoir me spécialiser ensuite en faisant éventuellement un deuxième master dans la gestion de projet d'un de ces domaines... Je n'aurais jamais répondu la même chose si on m'avait posé la question en début de mission, mais cela illustre bien le chemin que l'on parcourt à l'étranger, même sur une période d'une seule année... Merci, et n'hésitez plus à « sauter la mer » ! »

MOBILITÉ

EDUCATION

Accompagner la sphère du sport de haut niveau

Les outre-mer occupent depuis longtemps une place privilégiée dans le sport au niveau de la France. Au fil des années, la place des sportifs originaires de La Réunion ne cesse de s'accroître. Malheureusement, le talent ne suffit plus, des obstacles freinent encore leur rayonnement...

Ces dernières années ont montré que la réussite du sport national au plus haut niveau repose très souvent sur le talent et la qualité de nos athlètes. La jeunesse de la population, son aspiration forte de la pratique sportive, l'amélioration de la qualité de l'encadrement sont autant d'atouts qui plaident en faveur d'une meilleure intégration sociale par le sport et qui confortent le désir d'identi-

cation des jeunes des quartiers à l'élite sportive réunionnaise. La Réunion dispose d'un énorme potentiel mais la qualité de nos représentants ne doit pas faire oublier les nombreux obstacles qui jalonnent le parcours du sportif de haut niveau régulièrement confronté au handicap de l'éloignement par rapport aux grands centres de compétitions nationales. Le chemin de l'excellence est plus difficile car le talent n'est pas suffisant. C'est pour cela que le Conseil départemental s'est positionné depuis 1990 en votant des mesures d'accompagnement permettant aux meilleurs locaux de se confronter et de s'affirmer au plus haut niveau national et international. Cela se traduit par le financement des pôles de haut niveau labellisés et par la création d'un dispositif en faveur de tous les sportifs réunionnais inscrits sur les listes de haut niveau.

Qu'est-ce qu'un pôle ?
Les Pôles sont inscrits dans un Projet de Performance Fédéral validé par les Fédérations de tutelle. Ce sont des pierres an-



Dianel Narcisse : Hand-ball

gulaires sur lesquelles reposent les ambitions de performance du sport français lors des plus grands rendez-vous sportifs (Jeux Olympiques, championnats du Monde, championnats d'Europe...). Notre île compte 1 pôle France de Pelote Basque (avec des athlètes compétitifs au niveau mondial) et 10 pôles Espoir qui sont des structures permanentes ayant vocation à perfectionner les jeunes talents. Les pôles Espoir permettent la constitution d'un vivier de jeunes talents qui bénéficient d'un entraînement intensif sous la conduite de cadres techniques de haut niveau tout en poursuivant une scolarité normale grâce à des aménage-

ments horaires consentis par les services du Rectorat. A La Réunion, ce dispositif est opérationnel grâce à l'aide des collectivités et de l'Etat, en permettant une sélection des meilleurs jeunes sur l'ensemble du territoire, un encadrement de haut niveau et un fonctionnement en internat. La qualité des entraînements, le niveau de recrutement, les résultats sportifs et scolaires ainsi que les conditions de fonctionnement des pôles font l'objet d'une évaluation régulière du Ministère qui conditionne le maintien ou non de la labellisation.

Quel est le rôle du Conseil départemental ?



Matthieu dafreville : Judo

Le Conseil départemental est la collectivité qui, très tôt, a compris l'importance du sport pour promouvoir l'identité réunionnaise. Il a mis en place dès le début des années 90 une politique volontariste d'accompagnement. Le soutien du Département consiste dans le versement d'une subvention annuelle aux ligues auxquelles sont rattachés les centres. Il permet de contribuer au financement de l'encadrement technique et des charges administratives spécifiques au bon fonctionnement des différents pôles. L'aide départementale est également destinée à couvrir une partie des frais d'hébergement diminuant de la sorte la contribution demandée aux familles. Ce dispositif joue un rôle prépondérant dans l'émergence d'une élite sportive locale. Il évite tout d'abord aux jeunes talents sportifs de partir trop tôt en Métropole, le déracinement précoce et mal préparé débouchant souvent sur un échec quel que soit le potentiel du jeune. De plus, les pôles se caractérisent par leur stabili-



Emmanuelle Payet : Judo

té : en termes de conditions d'entraînement, de qualité de l'encadrement technique, de qualité de la scolarité offerte aux jeunes (170 jeunes en 2017). Six ligues disposant d'un pôle de haut niveau sont ainsi accompagnées par le Département pour un montant total de 142 000€ : Athlétisme, Basket, Handball, Judo, Pelote Basque et Surf. Trois autres disciplines émergentes, Canoë Kayak, Lutte et Montagne Escalade, font également l'objet d'une aide départementale.

Quelques réussites des Pôles

Athlétisme : Ruben GADO, Esther TURPIN,
Basket-ball : Florine BASQUE, Ophélie BONNEAU
Handball : Mélissa AGATHE, Daniel NARCISSE
Judo : Matthieu DAFREVILLE, Emmanuelle PAYET, Léa FONTAINE
Pelote basque : Frédéric FONTANO, Jeannot WELMANT
Surf : Cannelle BULARD, Johanne DEFAY, Maxime

EDUCATION



Lucie Ignace : Karaté

HUSCENOT
Canoë Kayak : Jason Bulin, Samuel DESRUISSEAU
Lutte : Valentin DAMOUR, Charles-André AFA
Montagne-Escalade : Manon HILY, Elma FLEURET, Iliann CHERIF

L'accompagnement individuel

C'est un dispositif qui n'existe nulle part ailleurs grâce à l'action volontariste du Conseil départemental. La principale considération qui avait incité le Département à intervenir était de préciser davantage l'image de La Réunion en s'appuyant sur les performances des sportifs. Il s'agissait à l'époque d'assurer la promotion touristique de l'île en utilisant l'image des sportifs locaux qui réussissaient à un niveau élevé. Nos sportifs sont de réels ambassadeurs pour véhiculer l'image de la destination Réunion. Les premiers contrats de parrainage ont vu le jour avec Jean-Louis Prianon, Daniel Sangouma, Erick Murin, Franck Schott. En 1990, dans le cadre de

« l'année du haut niveau », le Département revoit la formule et met en place un véritable dispositif d'aides en faveur de tous les athlètes réunionnais inscrits sur la liste officielle des sportifs de haut niveau : l'aide à la mobilité, l'attribution de bourse trimestrielle et l'aide à la performance. Les inscriptions sur la liste des sportifs de haut niveau et sur la liste des espoirs sont arrêtées chaque année par le Ministère chargé des sports. Elles se font sur proposition des Directeurs Techniques Nationaux des fédérations sportives concernées au vu des performances réalisées par les athlètes lors des grandes compétitions figurant au calendrier officiel national et international. Ces règles de fixation des quotas par discipline ne favorisent pas l'inscription des sportifs ultramarins et en particulier ceux de La Réunion qui du fait de l'insularité de l'île ont moins de confrontations avec l'élite sportive nationale et internationale et possèdent donc moins de chances d'être supervisés par les cadres techniques nationaux. Les aides



Johanne Defay : Surf



Ruben Gado : Athlétisme



Esther Turpin : Athlétisme



Florine Basque : Basket-ball



Ophélie Bonneau : Basket-ball



Cannelle Bulard : Surf



Maxime Huscenot : Surf



Frédéric Fontano : pelote basque



Jeannot Welmant : pelote basque

EDUCATION

départementales aux sportifs locaux ont vocation à corriger ces handicaps. Malgré un contexte budgétaire tendu, le Conseil départemental maintient son effort en faveur du sport de haut niveau car le sportif qui réussit capitalise les espoirs de très nombreux jeunes Réunionnais. Le sport devient alors un des meilleurs supports pour la promotion de l'île et pour véhiculer des valeurs auprès du jeune public.

L'aide à la mobilité

Cette mesure concerne les athlètes réunionnais inscrits sur les listes de haut niveau quelle que soit la catégorie. L'objectif est de permettre aux meilleurs sportifs résidant à La Réunion de se confronter à l'élite nationale en participant soit à des stages nationaux soit à des compétitions d'envergure nationale et internationale. Les athlètes concernés disposent chaque année d'un billet pris en charge totalement par la collectivité. Les athlètes inscrits dans la catégorie Elite et en même temps membres de l'équipe de France bénéficient de la prise en charge de 4 billets d'avion. Le Département prend également en charge le billet d'avion aller vers la Métropole pour les athlètes qui intègrent un Pôle Espoir ou un Pôle France métropolitain.

Pour les athlètes réunionnais résidant en Métropole, le dispositif départemental permet une fois dans l'année leur retour dans l'île pour un ressourcement familial. Cette aide concerne également les stagiaires des structures de haut niveau établis en Métropole. En 2017, 214 déplacements aériens ont ainsi été financés par le Département dont 106 au départ de La Réunion pour des compétitions ou des stages fédéraux, 11 déplacements pour intégrer un Pôle et 97 au départ de la Métropole dans le cadre des ressourcements familiaux (budget consacré à ce volet : 295 945€).

L'attribution de bourses trimestrielles

Les bourses sont attribuées aux athlètes réunionnais inscrits dans les catégories « Relève » (ex « Jeune »), Senior, Elite et Reconversion ainsi qu'aux stagiaires des Centres de Formation des clubs professionnels et des Pôles d'excellence en Métropole. Les montants s'échelonnent entre 650€ et 1 250€ par trimestre et s'adressent à des sportifs réunionnais dont les parents sont d'origine relativement modeste. Seuls les athlètes issus de familles justifiant d'un plafond de ressources annuelles inférieur à 20 000€ sont concernés par cette bourse.



Valentin Damour : Lutte

L'enveloppe mobilisée pour les bourses s'est élevée à 220 600€ et a bénéficié à 70 athlètes répartis dans 22 disciplines.

L'aide à la performance

Cette aide est attribuée sous la forme de primes aux résultats. Elle s'adresse aux sportifs réunionnais qui obtiennent une des trois places sur le podium lors des championnats nationaux et internationaux. Le montant de la prime varie dans une fourchette allant de 160€ à 2300€ selon l'importance de la compétition. Ainsi, un titre de champion de France correspond à une prime de 800€ alors qu'un titre mondial rapporte à l'athlète une prime de 2 300€. Au fil des ans, les retombées positives sont éclatantes notamment avec le handball porté par Jackson Richardson et Daniel Narcisse sur le toit du monde. On assiste ainsi à l'affirmation de l'identité réunionnaise au plus haut niveau. Ces deux joueurs ont été les locomotives et ont entraîné dans leur sillage d'autres Réunionnais

qui ont atteint les plus hauts sommets : Amaury Lavernhe en bodyboard, Jérôme Clain et Mathieu Ramin en pelote basque, Lucie Ignace en karaté, Elma Fleuret en montagne-escalade ou encore Ludovic Nassibou en boxe française. Au cours de l'année écoulée, le Conseil Départemental a récompensé 245 athlètes pour un total de 349 podiums, réalisés lors des championnats nationaux et internationaux. Les primes versées se sont élevées à 204 520€.

En 2017, on dénombrait 282 sportifs listés :
- 76 sur les listes de haut niveau (31 Relève, 31 Senior, 9 Elite et 5 Reconversion)
- 132 sportifs espoirs et partenaires d'entraînement
- 74 sportifs dans les structures d'accession au haut niveau en Métropole (Pôles, INSEP, Centres de formation)
Globalement, ce sont 414 sportifs qui ont émargé en 2017 aux trois volets du dispositif d'aides mis en place par le Département.



Manon Hily : Montagne-Escalade



Elma Fleuret : Montagne-Escalade



Melissa Aghate : Hand-ball

EDUCATION

Les chantiers d'insertion avec le PEC et le CDDI !

à partir de 25ans

Les parcours emploi compétence (PEC) et les contrats à durée indéterminée d'insertion (CDDI) sont des mesures pour favoriser l'insertion des publics les plus éloignés de l'emploi...

Définition

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'insertion par l'activité des publics les plus éloignés de l'emploi, le Département cofinance avec l'Etat, les projets d'insertion socio-professionnelle, menés en direction des bénéficiaires du RSA, aussi bien dans le secteur non mar-

chand, marchand que dans celui de l'Insertion par l'Activité Economique.

Objectifs

Permettre aux bénéficiaires du RSA grâce à une aide financière à l'employeur, d'accéder à un emploi (parfois une première expérience), un accompagnement socio-professionnel et à une formation

en vue de leur insertion professionnelle et durable.

Public : Personnes Bénéficiaires du RSA
Cofinancement : Département/Etat
Forme de l'aide : Aide financière à l'embauche et subvention, versées aux employeurs



Les Parcours Emploi Compétences (PEC)

Ce dispositif créé en janvier 2018, remplace les anciens dispositifs de contrats aidés et a pour objectif l’insertion pérenne des publics les plus éloignés de l’emploi. Cette aide s’adresse aux employeurs aussi bien du secteur non marchands (associations) que du secteur marchand (entreprises) qui souhaitent recruter une personne bénéficiaire du RSA et mettre en place au sein de sa structure, les conditions et les moyens nécessaires à la réussite de son parcours d’insertion par l’activité : tutorat, encadrement technique, formations et accompagnement socio-professionnel, périodes de mise en situation professionnelle (PMSMP).

Les Contrats à Durée Déterminée d’Insertion (CDDI)

Le CDD d’Insertion est un contrat de travail ouvert aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières. Il s’adresse aux structures employeurs du secteur de l’Insertion par l’Activité Economique agréées par l’Etat telles que les entreprises d’insertion (EI), les associations intermédiaires (AI) ou les ateliers et chantiers d’insertion (ACI). Les personnes recrutées bénéficient dans ce cadre, d’un tutorat, d’un encadrement technique, de formations, d’un accompagnement socio-professionnel, et de périodes de mise en situation professionnelle (PMSMP). Le CDDI est signé pour une



durée minimale de 4 mois (sauf pour les personnes ayant fait l’objet d’une condamnation et bénéficiant d’un aménagement de peine). Il est renouvelable dans la limite d’une durée totale de 24 mois. Il peut toutefois être renouvelé au-delà de 2 ans dans les 2 cas suivants :

- pour permettre d’achever une action de formation professionnelle en cours de réalisation à l’échéance du contrat,
- ou pour favoriser l’insertion d’un salarié âgé d’au moins 50 ans ou d’une personne reconnue travailleur handicapé (la prolongation étant accordée par Pôle emploi après examen de la situation du salarié).

La durée minimum de travail du salarié est fixée à 20 heures par semaine.

Elle peut varier sur tout ou partie de la période couverte

par le contrat, sans dépasser 35 heures. A savoir : le salarié peut, durant son contrat, bénéficier d’une période de mise en situation professionnelle chez un autre employeur. Le salarié en insertion perçoit une rémunération au moins égale au Smic (1 498,47€ par mois).

Suspension ou rupture du contrat

Le CDDI peut être suspendu, à la demande du salarié, pour lui permettre :

- d’effectuer une évaluation en milieu de travail prescrite par Pôle emploi ou une action concourant à son insertion professionnelle (sous réserve d’obtenir l’accord de son employeur),
- d’accomplir une période d’essai liée à une offre d’emploi visant une embauche en CDI ou en CDD d’au moins 6 mois.

En cas d’embauche à l’issue de cette évaluation en milieu

de travail ou de cette période d’essai, le CDDI est rompu immédiatement (pas de préavis).

Le CDDI peut aussi être rompu avant son terme, à la demande du salarié, pour lui permettre de suivre une formation conduisant à une qualification. Dans ces conditions, au regard des droits à l’assurance-chômage, la rupture est considérée comme une démission légitime.

Les perspectives pour cette année 2018

Le Département prévoit de cofinancer en 2018 en faveur des bénéficiaires du RSA, 1 500 contrats PEC dans le secteur non marchand, 200 contrats PEC dans le secteur marchand et 100 CDDI.

Pour tout renseignement lié au recrutement, s’adresser à l’agence Pôle Emploi située sur le territoire de votre commune.

Devenez Sapeur-Pompier

Volontaire !



Journée d’accueil de 114 sapeurs-pompiers volontaires en juin dernier

Au sein du SDIS, les sapeurs-pompiers volontaires (SPV) ont un rôle indispensable dans l’organisation des secours sur le territoire. L’engagement en qualité de SPV se veut être un acte citoyen et c’est à ce titre que le SDIS de La Réunion fait progresser ses effectifs au profit de certains centres d’incendie et de secours du département.

Conditions d’engagement

L’engagement de sapeur-pompier volontaire à La Réunion est subordonné aux conditions suivantes :

- Être âgé de 18 ans
- Les candidats aux fonctions d’officier de sapeurs-pompiers volontaires doivent être âgés de vingt et un ans au moins

- Produire une déclaration manuscrite par laquelle l’intéressé déclare jouir de ses droits civiques et ne pas avoir fait l’objet d’une condamnation incompatible avec l’exercice des fonctions

- S’engager à exercer son activité de sapeur-pompier volontaire dans le respect des dispositions législatives et réglementaires et notamment de la charte nationale du sapeur-pom-

pier volontaire

- Se trouver en position régulière au regard des dispositions du code du service national. Il n’est pas obligatoire d’être de nationalité française.

Processus d’engagement

Les candidats à l’activité de sapeur-pompier volontaire devront :

- se présenter auprès du chef du centre d’incendie et de secours (caserne) du lieu de leur domicile afin de savoir si le centre sera concerné par une procédure d’engagement dans l’année.

- en cas de réponse positive, démontrer leurs aptitudes et leurs motivations en validant l’ensemble des épreuves écrites, orales et sportives organisées par le SDIS.

- remplir les conditions d’aptitude physique et médicale déterminées par un médecin de sapeurs-pompiers

Formation

Les formations destinées aux sapeurs-pompiers volontaires comprennent :

- Une formation initiale adaptée aux missions effectivement confiées aux sapeurs-pompiers volontaires et nécessaire à leur accomplissement. Elle s’échelonne sur 1 an minimum, 3 ans maximum et comprend :
 - un module transverse et secours à personnes
 - un module Incendie
 - un module Opérations diverses.
- Les formations continues (Incendie, sauvetage, secours à personnes...) ;

- Les formations aux spécialités (secours routier, détachement d’intervention hélicoptère ; groupe d’intervention en milieux périlleux ; sauvetage aquatique...)
- Les formations d’adaptation aux risques locaux (feux de forêt...)

Grades

La hiérarchie des sapeurs-pompiers volontaires comprend :

- Les femmes et les hommes du rang : Sapeurs-pompiers de 2^{ème} et de 1^{ère} classe ; Caporaux
- Les sous-officiers : Sergents et Adjudants
- Les officiers : Lieutenants, Capitaines, Commandants, Lieutenants-Colonels et Colonels.

SDIS 974

Rejoignez une belle équipe !

Aujourd'hui, la politique du SDIS est de renforcer le volontariat en effectif pour passer de 1 200 personnes en 2016 à 1 700 à l'horizon 2021. L'objectif étant de pouvoir répondre à l'activité opérationnelle correspondant au modèle français de sécurité civile puisque ce dernier repose sur le volontariat. « Au mois de juin dernier, nous avons engagé 114 sapeurs-pompiers volontaires qui sont actuellement en formation sur le terrain. Sur le cycle scolaire 2018-2019, nous allons nous axer sur les dix derniers centres de secours avec pour objectif l'engagement de 150 sapeurs-pompiers volontaires. Aujourd'hui, rien que sur le secteur de Saint-Denis, il y a un déficit théorique de 21 sapeurs-pompiers volontaires. En ce qui concerne la sélection, nous jugeons, en plus des acquis scolaires, la motivation et l'engagement de l'intéressé(e). Puis, il faut un minimum de condition physique aussi : savoir nager 50m en moins d'une minute pour les hommes et en moins d'une minute quinze pour les femmes, réussir au test de Luc Léger à franchir les 9 paliers pour les hommes et 7 pour les femmes pour les exemples car il y en a bien d'autres. Quasiment 1/3 des candidats sont éliminés à l'issue de ces tests sportifs. Mais, c'est l'exigence du métier qui veut cela aussi » Lieutenant-Colonel Patrick Radjama, Référent Départemental des sapeurs-pompiers volontaires.



La ressource humaine de volontaires est tout de même disponible à La Réunion, beaucoup de candidats se présentent chaque année aux tests de sélection : près de 400 candidats actuellement par exemple pour 21 places à Saint-Denis. Alors, entraînez-vous et révisez vos règles de trois et votre orthographe !

Tu as entre 12 et 14 ans ? Deviens Jeunes Sapeurs-Pompiers !

A l'image de ce qu'il se passe dans d'autres collectivités telles que la Police Nationale ou la gendarmerie, il est possible, avant la phase d'emploi d'un sapeur-pompier volontaire, de le former pendant 4 ans pour être Jeune Sapeur-Pompier...

Dès l'âge de 12 ans, et pendant 4 ans, les jeunes retenus pour la formation se préparent aux épreuves du brevet national de jeune sapeur-pompier, chaque samedi après-midi. Grâce à l'investissement d'une soixantaine d'animateurs (sapeurs-pompiers volontaires ou professionnels), ils assimilent des connaissances relatives aux manœuvres d'incendie, aux gestes de premiers secours et à diverses autres opérations de secours. Ils suivent en parallèle un entraînement sportif afin d'acquérir les condi-

tions physiques nécessaires, à terme, pour pouvoir assurer en toute sécurité les missions d'un sapeur-pompier. Pendant le cursus, les JSP vont également développer leur esprit civique et de solidarité et des valeurs telles que la discipline, la rigueur, la cohésion et le goût de l'effort. La réussite au brevet se fait par un examen au terme des 4 ans de formation avec prise en compte du livret de suivi. Dès lors, si le jeune breveté le souhaite, il peut contracter un engagement de sapeur-pompier volontaire et sera exemp-

Pourquoi avoir souhaité devenir Sapeur-pompier volontaire ?

« Devenir sapeur pompier volontaire est un rêve d'enfance, j'ai toujours voulu me sentir utile. Cette attirance pour la profession : le fait d'aider les victimes dans des missions de secours mais également protéger la faune et la flore en cas d'incendie ou d'opérations diverses. Je souhaite par la suite devenir sapeur pompier professionnel et commencer en tant que volontaire me permettra de découvrir le métier sous tous ses aspects et confirmer mon choix. »

Pensez-vous aller plus loin en grade dans le métier ?

« Je pense qu'en se donnant les moyens, monter de grade pour évoluer dans sa carrière est accessible à tous. Mon objectif est qu'avec le temps, l'expérience, je puisse gravir les marches et accéder au plus haut grade possible. »

Qu'y a-t-il de plus difficile dans la formation et dans le métier ?

« Au cours de la formation, le plus difficile est d'apprendre le métier de secouriste. Pour valider celle-ci il y a plein de techniques, de gestes, ainsi que de connaissances à acquérir. Mais comme nos formateurs nous l'ont dit « ceux d'avant vous y sont arrivés, alors pourquoi pas vous ? Dans le métier le plus difficile c'est d'arriver sur des interventions dites « dures » qui sont éprouvantes physiquement et/ou mentalement. C'est pour cela qu'une bonne cohésion et un bon esprit d'équipe sont nécessaires chez les sapeurs pompiers. »

Qu'y a-t-il de plus gratifiant dans le fait d'être bénévole au SDIS ?

« C'est pour moi un honneur de pouvoir faire partie des rangs du SDIS 974. Être pompier volontaire n'est pas un métier mais une activité, je trouve cela gratifiant de donner un peu de son temps libre pour aider les autres et j'encourage tout le monde à le faire. Le SDIS a besoin de personnel qualifié pour répondre aux appels de secours et lui venir en aide en cas de problème » Ridwan Maleck, 23 ans Sap au Centre de Secours de Sainte-Marie, assistant d'éducation à l'école primaire Moka.



Recrutement et informations

Tout jeune intéressé pour intégrer une promotion de jeunes Sapeurs-Pompiers peut se renseigner auprès de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de La Réunion (UDSP974) : 94, rue Monthyon 97487 Saint-Denis Cedex et sur internet : www.udsp974.com

« Le métier de pompier m'a toujours intéressée et le fait d'aider les gens en détresse est important pour moi. Le plus difficile dans la formation ? Les cours théoriques : il faut bien les assimiler afin de bien réagir au moment demandé. Le plus intéressant, ce sont nos rencontres du samedi, les sorties, la pratique du sport tous ensemble. C'est une amie qui m'a vantée les bienfaits d'être Jeunes Sapeur-Pompier et je ne regrette pas de m'être renseignée et inscrite. Je pense plus tard en faire mon métier même si je sais que le chemin est encore long à parcourir ! » Marie Ferrère, 17 ans, Jeune Sapeur-Pompier, 3^{ème} année, La Bretagne

SDIS 974

La politique d'accueil des Apprentis

Tu veux faire un stage au SDIS ?

Est considéré comme stagiaire, tout collégien, lycéen ou apprenti d'un centre de formation qui effectue son stage dans le cadre de son cursus de formation. Qui sont les apprentis et comment se déroule leur accueil au SDIS ? Réponse avec Yasmine Auber, Chef de Service « Prospectives et Développement des Compétences » des PATS*...



« En matière d'apprentis au SDIS, le plus gros effectif de jeunes vient du collège, ils effectuent une séquence d'observation entre trois jours et une semaine. C'est un stage qui a pour objectif de donner au jeune l'opportunité d'avoir un premier contact avec le métier, le monde du travail et pourquoi pas, susciter chez certain(e)s une vocation. Nous enregistrons en moyenne plus de 200 conventions de demandes de stages chaque année, issues de ce public. Les stages s'effectuent en centre de secours et/ou dans les services. Ensuite, nous accueillons également les élèves Bac Pro et les lycéens, ce qui nécessite un suivi très conséquent. Nous désignons un tuteur à chaque apprenti et nous devons montrer au stagiaire plusieurs facettes du métier. Nous avons établi une charte d'accueil qui cadre les rôles

du stagiaire, de l'établissement scolaire ou organisme de formation ainsi que celui du SDIS. Cette charte est une référence pour nos personnels. Lorsqu'un stagiaire arrive, nous faisons en sorte qu'il y ait une journée de « culture territoriale » où l'on explique ce qu'est la fonction publique territoriale, comment elle fonctionne, comment on y accède, où passer les concours, quel est notre rôle... A aucun moment, le stagiaire ne subit ses heures passées au SDIS, au contraire. Pour expérience, les enfants et jeunes adultes sont souvent très enthousiastes à l'idée de faire un stage chez nous, ils posent beaucoup de questions et sont heureux de découvrir les rouages du métier. Certains universitaires viennent également préparer leur mémoire au SDIS et nous avons là aussi beaucoup à investir dans ce genre de travaux. Nous avons aussi des stagiaires de l'AFPAR qui effectuent quelques fois des immersions

dans nos services administratifs. Le métier comporte bien des facettes et en tant qu'institution publique, nous avons ce devoir d'intégrer les jeunes dans nos métiers, en ce sens, le stage en est un moyen pratique et efficace »

« Les valeurs que le SDIS souhaite inculquer aux jeunes sont les mêmes que celles démontrées au quotidien par leurs collègues soldats du feu : disponibilité, sens du service public, esprit d'équipe, intégrité, engagement... Même s'ils ne font pas partie de l'effectif opérationnel du SDIS 974 qui participent directement aux

actions de secours à la personne ou de lutte contre les incendies, ils sont les témoins quotidiens de l'organisation qui est mise en place pour permettre aux sapeurs-pompiers d'aller au secours de la population. Ils font partie intégrale de la chaîne de support et peuvent, après leur formation, être fiers d'avoir participé, à leur niveau, à la sécurité des Réunionnais » Mathieu Amo, Chef de Service au Groupement des Ressources Humaines des Emplois et des Compétences du SDIS.

* Personnels Administratifs Techniques Spécialisés.

Ludivine Payet est en contrat d'apprentissage depuis décembre 2017 au service communication du SDIS 974 et est en 2ème année de BTS Communication à la Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion. « J'ai choisi l'alternance plutôt que la formation initiale afin de pouvoir me confronter à la réalité du monde du travail et acquérir de l'expérience et de l'autonomie. Le SDIS m'a donné cette chance. Les pompiers exercent un travail formidable au service des autres sans forcément se soucier des dangers auxquels ils peuvent s'exposer. J'estime que ce métier mérite la reconnaissance et le respect. Pouvoir mettre ces héros du quotidien en valeur en tant qu'apprentie chargée de communication est un réel plaisir. Au quotidien, je m'occupe de faire la promotion des sapeurs-pompiers et de leurs



différents métiers auprès de publics internes et externes grâce aux outils de communication développés par le service. Je participe activement avec toute l'équipe à l'organisation de différentes cérémonies comme les inaugurations de casernes, les événements sportifs... »

La filière Bac Pro « Les Métiers de la Sécurité »



Les étudiants en immersion en centre de secours.

Le titulaire de ce bac pro est préparé à l'exercice des différents métiers de la sécurité, de la sûreté et de l'ordre public, de la protection des personnes, des biens et de l'environnement. Il contribue à la sûreté, à la sécurité de l'espace public et privé. Le diplômé, après recrutement par concours ou sélection, peut intégrer la sécurité publique (police nationale, police municipale), civile ou privée. Dans le secteur de la sécurité civile,

il peut exercer le métier de sapeur-pompier professionnel ou de militaire. Dans le secteur de la sécurité privée, il peut travailler soit dans une entreprise privée de sécurité soit dans un service interne de sécurité d'une entreprise. Il peut occuper des postes d'agent de sécurité, d'agent de contrôle d'accès, d'agent de surveillance, d'agent de gardiennage, d'agent de protection physique des personnes, d'agent de sécurité dans l'événementiel, d'agent de sécurité incendie...

Un avenir professionnel vertueux dans les Métiers de la Sécurité

« La qualité d'enseignement est la première de nos préoccupations, la seconde est la prospective au travers du Bac Professionnel Métiers de la Sécurité (BPMS) et du DUT Hygiène Sécurité Environnement (HSE). A terme une licence et un Master permettront de compléter ce cursus universitaire adapté aux besoins du SDIS de La Réunion.

Le Bac Pro est une formation organisée par l'Education Nationale, trois établissements de l'île la proposent : le lycée professionnel Patu de Rosemont à Saint-Benoît depuis une dizaine d'année, le lycée professionnel Léon de Lepervanche au Port depuis 2015 et le lycée Pierre Lagourgue au Tampon depuis l'année dernière. L'objectif est de proposer aux jeunes une formation dans le domaine de la sécurité publique (police municipale, police nationale ou la gendarmerie), la sécurité incendie (sapeur-pompier civil ou militaire) ou la sécurité privée (agent de sécurité...). A l'issue d'un cycle d'apprentissage de trois ans, les élèves se présentent à un test de sélection pour devenir sapeur-pompier volontaire ou choisissent de se présenter au concours de sapeur-pompier (civil ou militaire). L'Education Nationale compte mettre en place un BTS Métiers de la Sécurité, ce qui donnerait de nouvelles perspectives d'insertion aux jeunes réunionnais. De plus, j'interviens depuis quelques années à l'IUT de Saint-Pierre dans le cadre de la licence professionnelle Qualité Santé Sécurité Hygiène et Environnement (QSSHE), et au DUT HSE depuis la rentrée 2017. Ce parcours universitaire permet aux réunionnais de candidater aux concours externes de lieutenant et/ou de capitaine de sapeur-pompier professionnel. Pour preuve, cette année 99 candidats Réunionnais se sont présentés au concours de lieutenant, au lieu des 6 ou 7 candidatures habituelles. Dans les prochaines années, le SDIS de La Réunion va devoir faire face à un besoin accru de cadres pour pallier aux départs à la retraite et pour répondre aux exigences réglementaires ». Commandant Hervé HOARAU, coordonnateur et enseignant au Bac Pro MS, au DUT HSE et à la licence pro QSSHE pour le SDIS 974



Contacts des lycées

Lycée professionnel Léon Lepervanche
35 avenue Raymond Mondon
BP 1015 97828 Le Port Cedex
0262.42.75.75
ce.9740552g@ac-reunion.fr
Site : lycee-lepervanche.ac-reunion.fr

Lycée professionnel Patu de Rosemont
72 rue Joseph Hubert
BP 59 97470 Saint-Benoît

0262.92.95.20
ce.9740472v@ac-reunion.fr
Site : lycee-patu.ac-reunion.fr

Lycée Pierre Lagourgue Section d'enseignement professionnel
30 Chemin Mazeau, Trois mares
97430 Le Tampon
0262.96.49.49
ce.9741263e@ac-reunion.fr
Site : www.lyc-plagourgue.re



Formation aux gestes d'urgence de premiers secours.



Avec le CNARM, L'emploi sans frontières. Partir et mieux revenir !

0262 15 00 00



PARTICIPEZ AU CHALLENGE DES CRÉATEURS !

Inscriptions en ligne jusqu'au **31 août 2018** sur www.departement974.fr

J'ai créé mon
entreprise

21^e CHALLENGE des Créateurs

Points
Chances

ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES
Région Réunion

AGAPLR CGAR

CCP de la Réunion
NET-ENTREPRISES-FR
Le premier point de contact pour les entrepreneurs de la Réunion

pôle emploi

7

CATÉGORIES

CRÉATION D'EMPLOIS
INNOVATION
INSERTION
PERFORMANCE
PRODUITS PÉI
START-UP
PRIX DU JURY

7

LAURÉATS

7000€
DE PRIX
POUR CHACUN

7

FINALISTES

DANS CHAQUE CATÉGORIE

1500€
DE PRIX
POUR CHACUN

**Vous avez créé votre entreprise entre le 1^{er} juillet 2016
et le 31 décembre 2017 et vous étiez demandeur
d'emploi au moment de la création.**